



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOTE D'INFORMATION

N° 19.21 – Juin 2019

Depp

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE
DEPP-DVE
61-65, RUE DUTOT
75732 PARIS CEDEX 15

Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés

- À la rentrée 2018, dans les collèges publics ou privés sous contrat du second degré, 26 000 élèves sont inscrits dans une classe à horaires aménagés (soit 0,8 % des collégiens). Cette proportion est plus élevée en éducation prioritaire. Les effectifs d'élèves inscrits dans ces classes augmentent depuis près de dix ans. Toutefois, au cours de la scolarité, la proportion de ces élèves diminue. Pour plus de 76 % des élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés, l'enseignement artistique suivi est un enseignement de musique. Les élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés musique ou danse sont plus fréquemment des filles (64 %) et des enfants issus d'un milieu social très favorisé. En éducation prioritaire, les élèves de milieu social défavorisé restent majoritaires, notamment pour l'enseignement de théâtre. Le devenir de ces élèves est différent de celui de leurs camarades n'ayant jamais suivi d'enseignement artistique. En effet, sur les 2 500 élèves de troisième inscrits dans une classe à horaires aménagés à la rentrée 2010, 92 % se sont orientés vers une seconde générale et technologique.

Anissa Ayoub, Sylvain Maugis, DEPP-B3

Près de 26 000 élèves sont scolarisés dans des classes à horaires aménagés

La CHA (classe à horaires aménagés), est une classe d'enseignement général du niveau élémentaire ou secondaire. Créeé en 1974, la classe à horaires aménagés peut être organisée dans les écoles élémentaires et collèges afin de permettre aux élèves motivés par une activité artistique la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé dans le domaine de la danse, de la musique, du théâtre, des arts du spectacle ou des arts plastiques (cf. arrêté du 31 juillet 2002).

Il existe donc plusieurs types de classes à horaires aménagés : de danse (CHAD), de musique (CHAM), de théâtre (CHAT) ou, localement, d'arts plastiques (CHAAP). Cet enseignement artistique est dispensé avec le concours des conservatoires nationaux ou toute autre institution ayant passé une convention nationale avec le ministère de la Culture. Par ailleurs, il prévoit un allégement de l'horaire d'enseignement général (dont le choix des matières est laissé à la discrétion de l'école ou du collège).

À la rentrée 2018, parmi les 3 300 000 élèves scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat, environ 26 000 sont inscrits dans une classe à horaires aménagés
► figure 1. Cet effectif correspond à 0,8 %

des élèves. Pour plus de 20 000 de ces élèves, l'enseignement artistique est un enseignement de musique. Près de 3 200 étudient le théâtre, 1 800 la danse. Les arts du cirque concernent un peu moins de 1 000 élèves, dont 40 suivent aussi un enseignement de théâtre ou de musique. L'éducation prioritaire est surreprésentée : 21 % des élèves inscrits en CHA sont scolarisés dans un collège REP ou REP+ (contre 16 % pour l'ensemble des élèves).

Sur un total d'environ 7 000 collèges, plus de 400 collèges accueillent au moins un élève dans une classe à horaires aménagés, soit 6 % des établissements ► figure 2. En éducation prioritaire, plus d'une centaine de collèges sur 1 050 sont dans ce cas (soit 10 % des établissements).

Dans l'ensemble des collèges accueillant une classe à horaires aménagés, 62 élèves en moyenne suivent un enseignement artistique. Ils représentent en moyenne 11,7 % des effectifs de ces collèges.

► 1 Répartition par secteur des collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés

Formation	Public		dont éducation prioritaire		Privé		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CHAM ¹	19 112	0,73	3 980	0,73	989	0,14	20 101	0,60
CHAD	1 763	0,07	360	0,07	0	0,00	1 763	0,05
CHAT ²	3 112	0,12	1 019	0,19	65	0,01	3 177	0,10
Arts du cirque	848	0,03	131	0,02	37	0,01	885	0,03
Total CHA	24 835	0,95	5 490	1,01	1 091	0,15	25 926	0,78
Total hors CHA	2 595 809	99,05	540 768	98,99	704 456	99,85	3 300 265	99,22
Total élèves	2 620 644	100,00	546 258	100,00	705 547	100,00	3 326 191	100,00

1. Y compris CHAM + arts du cirque.

2. Y compris CHAT + arts du cirque.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Des effectifs en forte augmentation

En près de dix ans, les effectifs d'élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés ont presque doublé, passant de moins de 12 000 à la rentrée 2009 à près de 26 000 à la rentrée 2018 ► figure 3. La hausse est particulièrement marquée pour l'éducation prioritaire où les effectifs sont passés de 1 900 à 5 500.

►2 Répartition par secteur des collèges accueillant des élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés

Formation	Public		dont éducation prioritaire		Privé		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CHAM ¹	283	5,4	76	7,1	18	1,1	301	4,3
CHAD	54	1,0	11	1,0	0	0,0	54	0,8
CHAT ²	73	1,4	23	2,2	2	0,1	75	1,1
Arts du cirque	29	0,5	7	0,7	1	0,1	30	0,4
Total CHA	396	7,5	111	10,4	21	1,3	417	6,0
Total collèges	5 286	100,0	1 064	100,0	1 659	100,0	6 945	100,0

1. Y compris CHAM + arts du cirque.

2. Y compris CHAT + arts du cirque.

Note : certains collèges accueillent des élèves scolarisés dans des dispositifs différents. Pour cette raison, la somme des établissements de chaque type de classe à horaires aménagés n'est pas égale au total des établissements accueillant ces élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

Globalement, la hausse est continue, mais elle n'est pas uniforme dans le temps : elle est plus importante en début et en fin de la période. En 2009, 176 collèges scolarisaient des élèves dans une CHA ; parmi eux, 153 collèges comptaient au moins un élève en CHAM. Dès cette période, ces classes étaient plus fréquentes en éducation prioritaire avec 45 collèges concernés (dont 34 pour les CHAM).

L'augmentation des effectifs s'explique d'une part par l'accroissement du nombre d'élèves inscrits dans le dispositif dans les collèges où il existait déjà et d'autre part par l'ouverture de classes à horaires aménagés dans des collèges qui n'en possédaient pas encore. Entre les rentrées 2009 et 2010, l'augmentation du nombre d'élèves suivant un enseignement artistique résulte pour deux tiers de la création de classes à horaires aménagés dans des collèges qui n'en proposaient pas jusqu'alors. Avec le temps, cette proportion s'est réduite, se situant désormais légèrement au-dessous de 50 % (voir « Pour en savoir plus » – figure 3bis). Entre 2009 et 2018, l'augmentation du nombre de collégiens suivant un enseignement artistique de musique atteint 81 % (18 900 élèves en 2018 contre 10 500 en 2009). En théâtre et en danse, les effectifs sont passés respectivement de 100 à 3 100 et de 300 à 1 800.

Des effectifs plus élevés en début de collège

À la rentrée 2018, le nombre d'élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés décroît au fur et à mesure de la scolarité. On compte environ 7 000 élèves de sixième inscrits dans une CHA contre 6 500 élèves de troisième. Si les effectifs sont légèrement plus importants en début de collège, cela s'explique par deux facteurs. D'une part, en raison du développement des CHA, la génération d'élèves entrés au collège en 2018 est davantage

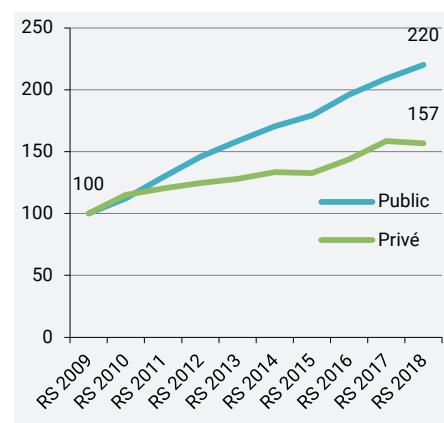
concernée que la génération entrée trois ans plus tôt et qui se retrouve majoritairement en troisième en 2018. D'autre part, même en l'absence d'effet démographique, tous les élèves inscrits en CHA en sixième ne poursuivent pas une telle formation tout au long du collège.

En effet, parmi les collégiens scolarisés dans une classe à horaires aménagés musique en 2013, 70 % ont continué de suivre la même formation les années suivantes, et se retrouvent ainsi en troisième CHAM à la rentrée 2016. La CHAM est la formation où l'attrition est la plus faible. *A contrario*, l'attrition est plus forte en CHAD, en CHAT et en cirque : seuls 54 % des élèves inscrits en danse en sixième se retrouvent en danse trois ans plus tard ; les élèves inscrits en théâtre en sixième poursuivent jusqu'en troisième dans 44 % des cas ; pour l'enseignement cirque, le taux est de 21 %.

Très peu de divisions accueillent uniquement des élèves inscrits en classes à horaires aménagés

Les élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés sont majoritairement mélangés avec d'autres élèves. En effet, 91 % des 2 070 divisions accueillant ces élèves accueillent également des élèves qui ne suivent pas un enseignement artistique ► figure 4. Dans la moitié de ces divisions, on compte moins de

►3 Nombre de collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés par rentrée scolaire¹ (base 100 en 2009)



1. Hors Paris (les effectifs de cette académie ne sont repérables que pour 2018, cf. méthodologie).

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.
Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

43 % des élèves qui suivent un enseignement artistique ; dans un quart des classes, on en compte moins de 28 %. Ce constat se retrouve en éducation prioritaire où seulement 5 % des classes n'accueillent que des élèves inscrits en CHA (voir « Pour en savoir plus » – figure 4bis).

Les filles et les élèves issus d'un milieu très favorisé sont surreprésentés dans les dispositifs musique et danse

Les élèves en classes à horaires aménagés sont majoritairement des filles (64 %).

Cette surreprésentation s'observe pour tous les enseignements. Mais c'est pour la danse qu'elle est la plus marquée ; la proportion de filles s'y élève à 89 % ► figure 5.

Les élèves de milieu favorisé sont surreprésentés dans les dispositifs d'horaires aménagés CHAM et CHAD. Ainsi, plus de 4 élèves sur 10 sont issus d'un milieu social très favorisé (contre 23,0 % en moyenne pour l'ensemble des collégiens) ► figure 6. De même, les élèves de milieu défavorisé représentent moins de 25 % des effectifs de ces classes à horaires aménagés alors qu'ils représentent près de 40 % des effectifs de collège.

►4 Composition des classes accueillant au moins un élève inscrit dans une classe à horaires aménagés

Composition de la classe	Public		dont éducation prioritaire		Privé		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Classe composée uniquement d'élèves en CHA	180	9,1	29	5,7	13	14,6	193	9,3
Classe composée en partie d'élèves en CHA	1 801	90,9	480	94,3	76	85,4	1 877	90,7
Total	1 981	100,0	509	100,0	89	100,0	2 070	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.
Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

En éducation prioritaire, près d'un élève sur 2 (47 %) scolarisé en CHA est issu d'un milieu défavorisé.

Les différences sociales ne sont marquées que pour les enseignements de musique et de danse. En arts du cirque, on ne dénombre qu'environ 3 élèves sur 10 issus de milieu très favorisé et autant d'élèves de milieu défavorisé. Quant aux élèves suivant un enseignement de théâtre, leur milieu social ne diffère pas, en moyenne, de celui des autres collégiens. En particulier, près de 40 % des élèves inscrits en CHAT appartiennent à un milieu social défavorisé et 24 % à un milieu favorisé. Ce constat se vérifie également dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Dans les collèges qui proposent un enseignement artistique, les disparités de milieu social sont importantes entre les élèves concernés et les autres élèves de l'établissement : la part de PCS très favorisées varie du simple au double (42 % contre 20 %) selon que les élèves sont inscrits ou non dans une classe à horaires aménagés ► figure 6. Mais ces différences sociales ne se retrouvent pas dans les divisions où ces élèves sont scolarisés. En effet, dans ces divisions, 18,4 % des collégiens non inscrits en CHA sont issus d'un milieu très favorisé ; 45 % sont issus d'un milieu défavorisé. Ces résultats montrent que les divisions des élèves inscrits en CHA sont relativement mixtes. Ce constat de mixité se retrouve dans les établissements de l'éducation prioritaire.

► 5 Répartition selon le sexe des collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés

Formation	Garçons	Filles	Total
CHAM ¹	7 655 (38,1 %)	12 446 (61,9 %)	20 101
CHAD	194 (11,0 %)	1 569 (89,0 %)	1 763
CHAT ²	1 079 (34,0 %)	2 098 (66,0 %)	3 177
Arts du cirque	335 (37,9 %)	550 (62,1 %)	885
Total des élèves inscrits en CHA	9 263 (35,7 %)	16 663 (64,3 %)	25 926
Total des élèves non inscrits en CHA dans les divisions accueillant au moins un élève inscrit en CHA	15 761 (56,6 %)	12 092 (43,4 %)	27 853
Total des élèves non inscrits en CHA dans les collèges accueillant au moins un élève inscrit en CHA	107 552 (52,2 %)	98 649 (47,8 %)	206 201
Total élèves	1 695 764 (51,0 %)	1 630 427 (49,0 %)	3 326 191

1. Y compris CHAM + arts du cirque.

2. Y compris CHAT + arts du cirque.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

Moins nombreux que les filles dans les dispositifs d'enseignement artistique CHAM et CHAD, les garçons qui y sont scolarisés sont, plus souvent que celles-ci, originaires d'un milieu socialement favorisé : plus de 45 % d'entre eux sont issus de PCS très favorisées contre moins de 40 % des filles (voir « Pour en savoir plus » – figure 7). Le constat est inverse pour les élèves de milieu défavorisé : 22 % des garçons sont défavorisés socialement contre 26 % des filles. Les disparités sociales entre garçons apparaissent ainsi plus marquées

que celles entre filles en musique et danse (voir « Pour en savoir plus » – figure 7bis).

Les classes à horaires aménagés sont plus fréquentes dans les gros collèges urbains

La proportion d'élèves suivant un enseignement artistique augmente avec la taille de l'établissement : elle est de seulement 0,4 % des élèves scolarisés dans les petits collèges

► 6 Répartition par PCS des collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés

Formation	Professions et catégories socioprofessionnelles									
	Très favorisée		Favorisée		Moyenne		Défavorisée		Total	
	Tous établissements	dont éducation prioritaire	Tous établissements	dont éducation prioritaire	Tous établissements	dont éducation prioritaire	Tous établissements	dont éducation prioritaire	Tous établissements	dont éducation prioritaire
CHAM ¹	9 070 (45,1%)	764 (19,2%)	2 540 (12,6%)	409 (10,3%)	4 012 (20%)	962 (24,2%)	4 479 (22,3%)	1 845 (46,4%)	20 101	3 980
CHAD	744 (42,2%)	104 (28,9%)	285 (16,2%)	49 (13,6%)	397 (22,5%)	94 (26,1%)	337 (19,1%)	113 (31,4%)	1 763	360
CHAT ²	762 (24%)	120 (11,8%)	383 (12,1%)	97 (9,5%)	826 (26%)	236 (23,2%)	1 206 (38%)	566 (55,5%)	3 177	1 019
Arts du cirque	259 (29,3%)	20 (15,3%)	120 (13,6%)	13 (9,9%)	247 (27,9%)	41 (31,3%)	259 (29,3%)	57 (43,5%)	885	131
Total des élèves inscrits en CHA	10 835 (41,8%)	1 008 (18,4%)	3 328 (12,8%)	568 (10,3%)	5 482 (21,1%)	1 333 (24,3%)	6 281 (24,2%)	2 581 (47%)	25 926	5 490
Total des élèves non inscrits en CHA dans les divisions accueillant au moins un élève inscrit en CHA	5 128 (18,4%)	530 (8,3%)	3 120 (11,2%)	499 (7,8%)	7 077 (25,4%)	1 352 (21,2%)	12 528 (45%)	3 999 (62,7%)	27 853	6 380
Total des élèves non inscrits en CHA dans les collèges accueillant au moins un élève inscrit en CHA	40 566 (19,7%)	3 941 (7,3%)	22 788 (11,1%)	3 966 (7,3%)	51 547 (25%)	11 728 (21,7%)	91 300 (44,3%)	34 532 (63,8%)	206 201	54 167
Total des élèves	764 901 (23%)	35 457 (6,5%)	411 018 (12,4%)	39 928 (7,3%)	872 701 (26,2%)	114 370 (20,9%)	1 277 571 (38,4%)	356 503 (65,3%)	3 326 191	546 258

1. Y compris CHAM + arts du cirque.

2. Y compris CHAT + arts du cirque.

Lecture : 15,3 % des élèves inscrits en arts du cirque dans un collège de l'éducation prioritaire sont issus d'un milieu social très favorisé.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

► 8 Répartition des élèves selon l'inscription dans une classe à horaires aménagés et le type de commune de résidence

CHAM, CHAD, CHAT ou arts du cirque	Type de commune de résidence					Total
	Commune rurale	Ville isolée	Commune de banlieue	Centre d'une agglomération	Commune de résidence de l'élève non renseignée	
Oui	3 266 (0,5 %)	1 348 (0,4 %)	9 176 (0,7 %)	11 003 (1,2 %)	1 133 (0,6 %)	25 926 (0,8 %)
Non	700 811 (99,5 %)	317 869 (99,6 %)	1 216 875 (99,3 %)	880 344 (98,8 %)	184 366 (99,4 %)	3 300 265 (99,2 %)
Total	704 077	319 217	1 226 051	891 347	185 499	3 326 191

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat, rentrée 2018.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

(établissements du premier quartile) ; elle s'élève à 0,9 % dans les collèges de plus gros effectifs (établissements du dernier quartile).

C'est au centre des agglomérations que la proportion d'élèves suivant un enseignement artistique est la plus élevée (1,2 % soit 11 000 élèves). Celle-ci est plus faible dans les zones rurales : elle y est de seulement 0,5 % (soit 3 300 élèves) ► figure 8 (voir « Pour en savoir plus » – figure 8bis).

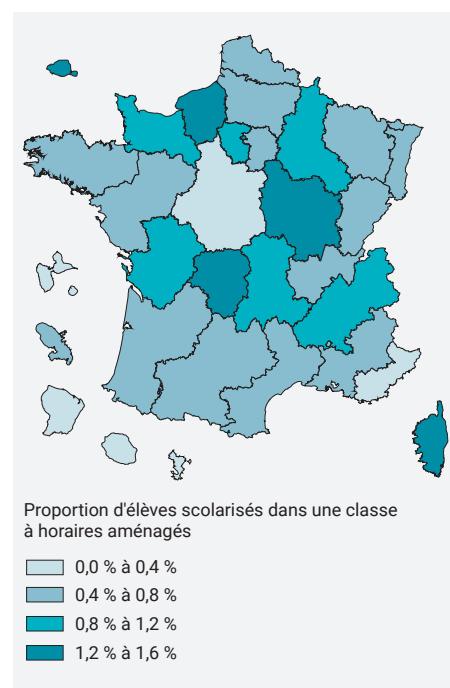
La proportion d'élèves inscrits dans un dispositif CHA varie d'une académie à l'autre : elle est particulièrement forte à Rouen (1,6 %, soit 1 500 élèves), à Paris (1,5 %, soit 1 300 élèves) et à Dijon (1,4 %, soit 1 000 élèves). Le nombre d'élèves concernés est faible voire quasi-nul dans les départements d'outre-mer ; c'est à la Martinique qu'il est le plus élevé (0,5 %) ► figure 9.

Devenir des élèves passés par une classe à horaires aménagés

Parmi les collégiens scolarisés en sixième en 2010, en cinquième en 2011, en quatrième en 2012 et en troisième en 2013, 2 500 ont suivi le dispositif CHA pendant ces quatre années. Ces élèves connaissent un devenir différent de celui de leurs camarades qui n'ont pas suivi cette formation. En effet, 92 % d'entre eux s'orientent vers une seconde générale et technologique (contre seulement 67 % en moyenne pour les sortants de troisième) ► figure 10.

Trois ans après la sortie du collège, on retrouve en terminale générale une grande partie des élèves inscrits en CHA au collège : 46 % d'entre eux sont en terminale scientifique (contre 23 % en moyenne pour les sortants de troisième « classique ») et 13 % en terminale littéraire

► 9 Part de collégiens inscrits dans une classe à horaires aménagés par académie

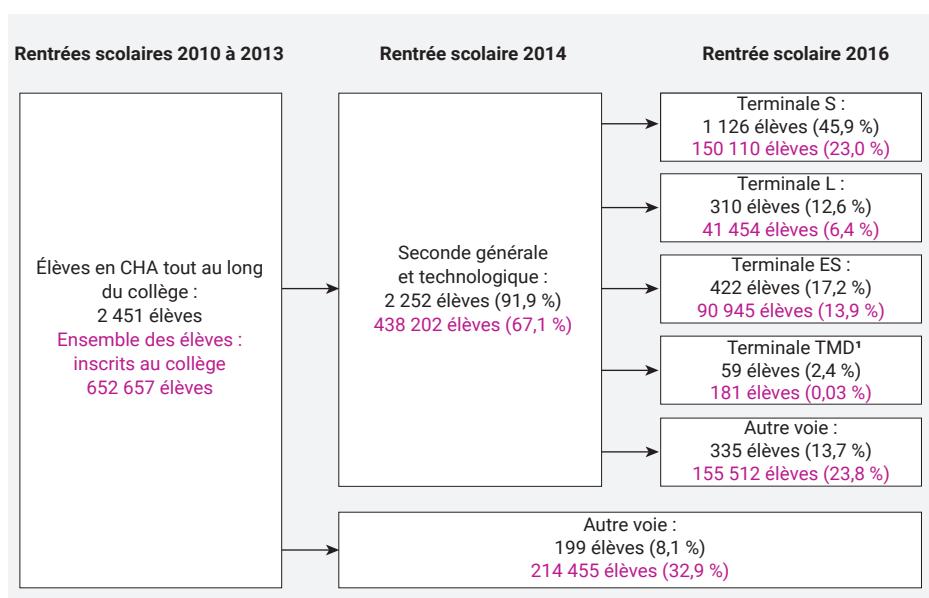


Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

► 10 Devenir des 2 500 élèves inscrits dans une classe à horaires aménagés tout au long de leur scolarité au collège et de l'ensemble des élèves inscrits au collège



1. TMD : techniques de la musique et de la danse.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.21. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.21 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux figures 3bis, 4bis, 7, 7bis et 8bis, aux encadrés « Définitions » et « Sources et méthodologie »,

ainsi qu'à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».